

Arrondissement de BLOIS

MAIRIE
DE
COUR-CHEVERNY

Code Postal : 41700
Téléphone : 02.54.79.96.38
Télécopie : 02.54.79.28.58
E-mail : mairie.cour.cheverny@wanadoo.fr

Objet :

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009 A 19h15

Convocation : 09 septembre 2009

Etaient présents : M.ANTIER, Mme MERLETTE-GRATEAU, M.THOREL, Mmes ALIZON, DORE-TOUCHET, MM.HAYE, DASSISE, Mme GAUTHIER, M.METEYER, Mme ALLEMAND, M.HERVE, Mmes COURANT, JACQUET, CHOISY, M.RIGAULT, Mme SAINT-SAENS, M.METHEZ, Mmes DE LA FERTE, JOLLIVET.

Absents excusés : M.FILOCHE (donne procuration à Mme Doré-Touchet), M.PIVRON (donne procuration à M.Haye).

* * * * *

Le Conseil Municipal :

- a approuvé le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2009,
- a examiné les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire,
- a pris acte de la modification du projet d'aménagement et de développement durable du PLU dans le cadre de sa révision simplifiée,
- a choisi le bureau d'Etudes chargé de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme : ECMO Ingénierie SARL sis à Villemandeur (45700) pour un coût de 21 932,25 €,
- a décidé de faire l'acquisition, à titre gracieux, des parcelles cadastrées section AB n°180-181-184-185-188 d'une superficie respective de 30 m² - 56 m² - 10 m² - 60 m² et 53 m², sises rue de la Bijaye,
- a pris acte du rapport d'activités 2008 de la Communauté d'Agglomération de Blois,
- a décidé d'instituer la taxe pour les aires de stationnement et de fixer la base forfaitaire d'une place de stationnement à 5 000 €,
- a décidé :
 - * de demander à Monsieur le Préfet de Loir et Cher la mise en place d'un programme d'Intérêt Général dans les périmètres de protection rapprochée des forages F1 « Beauvais » et F2 « Les Perraudières » pour la réalisation par les particuliers des travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif, têtes de puits et forages, protection cuve d'hydrocarbures,

- * de choisir la SAFEGE, pour assurer l'assistance technique à la commune,

* de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Général de Loir et Cher,

* d'apporter un concours financier de 25 % du montant TTC relatif à l'étude à la parcelle préalable à la réalisation de travaux de mise aux normes d'assainissement individuel.

- a décidé :

* de réaliser la viabilisation des terrains nécessaires à la construction de 5 logements sociaux rue du Carroir,

* de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional (Politique des Cœurs de village) auprès de la Préfecture (au titre de la Dotation Globale d'Equipement) et auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois (au titre du Fonds d'Intervention Foncière).

- a approuvé les termes de la convention à passer avec le représentant de l'Etat pour la dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité,

- a approuvé les termes de la convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir et Cher relative à la disponibilité des Sapeurs Pompiers Volontaires,

- a décidé :

* d'accorder la gratuité de la salle des fêtes au Kiwanis Club de Blois pour les 27 et 28 février 2010 pour une soirée au profit d'enfants malades du Département,

* d'accorder le tarif des associations Courchoises soit 494 € à l'Association SPA de Sassay pour le bal du 10 octobre 2009,

* de mettre à disposition de l'Association Française des Spondylarthristiques de Sorigny (37250) la salle de réception de la Mairie pour permettre une rencontre (accueil – écoute) moyennant une participation de 50 €.

- a décidé de faire l'acquisition de l'immeuble sis 3 Place de la République au prix correspondant à l'estimation faite par le Service des Domaines,

- a décidé d'instituer le régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des contrôleurs territoriaux de travaux,

- a décidé :

* de ne pas réserver de suite favorable à la demande de subvention présentée par l'Association « Vocations féminines de Loir et Cher »,

* d'accorder une subvention à la section basket de l'ESCCC de 1 190,64 €,

* d'accorder une subvention de 321,96 € à l'Association « Tour du Loir et Cher » pour le passage de la caravane publicitaire et de la course le 17 avril 2010 pour l'étape « Saint-Gervais la Forêt - Chailles »,

* d'accorder une subvention de 606 € au Comité des Fêtes de Cour-Cheverny.

- a fixé le montant de la redevance due par France Télécom pour l'occupation de domaine public pour l'année 2009 à 2 531,44 €,

- a autorisé le Syndicat Intercommunal d'AEP de Cour-Cheverny Cheverny à utiliser la machine à affranchir le courrier de la Mairie moyennant le remboursement trimestriel des frais correspondants,

- a approuvé la décision modificative au budget 2009 de la Commune,
- a décidé de passé un bail pour le logement communal sis rue Descuves,
- a décidé :
 - * de confier à la Vieille Auberge sise Rue Nationale à Cour-Cheverny la confection du repas offert aux personnes âgées le mercredi 21 octobre,
 - * d'accepter, dans la limite des places disponibles, des personnes de moins de 70 ans ou résidant hors commune moyennant une participation de 32 €,
 - * de prendre en charge les frais d'animation musicale,
 - * d'offrir un cadeau au doyen et à la doyenne.
- a décidé de surseoir à la prise en charge des frais de restauration d'un élève scolarisé en CLIS à Vineuil.

AFFAIRES DIVERSES

Aménagement de la gare : Madame ALIZON a présenté les travaux à exécuter au 1^{er} étage de l'ex-gare pour une mise aux normes et une sécurisation des lieux après avoir consulté un agent de la Commission de Sécurité.
Des devis sont en cours.

Recensement de la population : Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2010 au 20 février 2010. La Commune recevra une dotation forfaitaire de 5 423 € mais doit embaucher 1 coordonnateur et 5 agents recenseurs pour assurer la collecte des informations.

Projet de territoire d'Agglopolys : Le Maire informe les Conseillers municipaux qu'une réunion est programmée le 09 novembre à 18h30 à Chitenay regroupant les communes de Cour-Cheverny / Seur / Chitenay / Cellettes / Cheverny / Cormeray.
Des documents sont actuellement préparés par Agglopolys pour réfléchir à l'élaboration du projet de territoire.
Le Maire propose qu'une réunion préparatoire ait lieu le 03 novembre à 19h, salle du Conseil Municipal.

Effectifs scolaires : Le Maire rappelle qu'il n'a pas été possible de conserver la 5^{ème} classe maternelle car l'effectif de rentrée est de 108 enfants contre 113 en 2008. En primaire l'effectif est de 196.

Pandémie grippale : Le Maire tient à faire savoir que toutes les recommandations sont suivies. En ce qui concerne la commande de masques, elle a été faite le 28 juillet 2009 même si ceux-ci n'ont pas encore été livrés.
Pour la mise en conformité des installations de lavage des mains dans les écoles, le matériel est en commande et sera installé dès sa réception.

Conseil Communautaire du 26 septembre : Le Maire précise que parmi les dossiers examinés, figure la subvention allouée par Agglopolys au financement de la création d'une boulangerie à Cheverny. Une rencontre avec les boulangers de Cour-Cheverny fait craindre à une baisse du chiffre d'affaires et peut-être une fermeture.
Le Maire demande de prendre position. Il indique qu'au mois de juillet, il avait adressé un courrier au Maire de Cheverny pour évoquer ses craintes, les boulangers de Cour-Cheverny ayant réalisés des investissements en cours de remboursement.

Il rappelle que l'étude de la chambre des métiers a conclu que la boulangerie de Cheverny serait viable avec un apport du chiffre d'affaires à 70% provenant de la clientèle locale et 30% de la clientèle touristique.

Après une longue discussion portant sur les aides possibles dans les communes de moins de 2 000 habitants, en milieu rural, le Maire conclut qu'il a peu de moyen face au système qui, dans le cadre de l'agglomération de Cheverny Cour-Cheverny, conduit à une concurrence déloyale entre commerçants contraire à l'éthique des aides mises en place. Par contre, le Maire, fait remarquer qu'il n'est pas contre la commune de Cheverny mais s'élève contre la non prise en compte de la configuration spécifique locale.

Association pour la protection des sites : Le Maire indique qu'il a été contacté par cette Association pour reprendre un dossier vieux de 4 ans pour obtenir des aides à la restauration du four à briques rue Denet.

Le Maire précise que pour bénéficier de subventions du FEDER, la Commune sera également sollicitée. Une réunion sur place est proposée.

Journée du Patrimoine : Le Maire fait remarquer qu'aucune manifestation n'est prévue.

Exposition municipale : Une exposition « en avant la musique » aura lieu du 8 au 21 octobre 2009 salle de réception de la Mairie. Le vernissage aura lieu le 09 octobre à 19h avec la participation de la Lyre. Le 17 octobre à partir de 17h15 aura lieu une animation d'initiation au violon avec une intervention de professeurs de musique du Réseau Cadeau.

COUR-CHEVERNY, le 30 septembre 2009

Le Maire,
Yves ANTIER.